
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 15 octobre 2025 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Émilie Thuillier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Dominic Lapointe, chargé de dossiers ou missions
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Pierre Lessard-Blais, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE25 1823

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 15 octobre 2025, en y retirant le point 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE25 1824

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 6 août 2025, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE25 1825

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 13 août 2025, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE25 1826

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à D.M. Valve et Contrôles inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de vannes de type papillon avec actionneurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 478 757,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20795;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de D.M. Valve et Contrôles inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1257496001

CE25 1827

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 368 202,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour des travaux de réfection de la Biosphère (toitures et plateforme B), dans le cadre du contrat accordé à Les Couvertures St-Léonard inc. (CE24 1350), majorant ainsi le montant total du contrat à 9 276 412,95 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1257862005

CE25 1828

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les droits d'utilisation du logo des célébrations du 50^e anniversaire des Jeux olympiques de 1976 du Comité international olympique, en partenariat avec le Comité olympique canadien, la Société du parc Jean-Drapeau, la Société de mise en valeur du Parc olympique et la Ville de Montréal;
- 2- de désigner le directeur de la Direction des sports, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à représenter la Ville de Montréal dans le cadre du présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1254141002

CE25 1829

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de renoncer à exercer le droit de préemption sur l'immeuble situé au 8473-8477, rue Notre-Dame Est, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1253867010

CE25 1830

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Coopérative de solidarité Polliflora, pour une durée de sept mois à compter du 1^{er} avril 2025, une parcelle de terrain d'une superficie totale de 2 929,1 mètres carrés et pour une durée de cinq mois à compter du 1^{er} novembre 2025, une parcelle de terrain d'une superficie de 44 mètres carrés faisant partie du lot 2 648 223 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le quartier Namur-Hippodrome, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour la réalisation d'un projet d'agriculture urbaine temporaire, pour un loyer total de 100 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1255323016

CE25 1831

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 23 000 \$ et un soutien technique de 16 000 \$ à l'Université Concordia, pour le projet de recherche « Homogénéisation de la diversité des insectes induite par l'homme : une perspective holistique à partir de différentes méthodes », pour la période du 20 septembre 2024 au 19 septembre 2027;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1255399001

CE25 1832

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 28 743,75 \$ à Black Rock Montreal Irish Monument Park Foundation pour la mise en lumière d'un espace de commémoration, pour la période de décembre 2025 à juin 2026;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1254009001

CE25 1833

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Moisson Montréal inc. pour le projet des Paniers des Fêtes, se terminant le 31 décembre 2025;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1258121004

CE25 1834

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$, en plus d'un soutien en nature équivalent à 49 900 \$, à l'Institut de la résilience et de l'innovation urbaine pour le projet « Ville IA », dans le cadre du financement du Fonds Climat;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un virement de 100 000 \$ en provenance des surplus affectés dédiés à l'urgence climatique, vers le Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1250251001

CE25 1835

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter le don de la tapisserie « *Le couple* » de l'artiste Tito Dragutescu d'une valeur estimée à 42 766,67 \$;
- 2- d'approuver un projet d'acte de donation entre la Ville de Montréal et Alexandru Dragutescu, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôt au donateur de cette œuvre, Alexandru Dragutescu, au montant de 42 766,67 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1254736003

CE25 1836

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter le don de la tapisserie « *Le chemin des aveugles (1988-1989)* » de l'artiste Titu Dragutescu d'une valeur estimée à 92 200 \$;
- 2- d'approuver un projet d'acte de donation entre la Ville de Montréal et Matei Dragutescu, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôt au donateur de cette œuvre, Matei Dragutescu, au montant de 92 200 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1254736002

CE25 1837

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, d'une aide financière de 41 125 \$ du Service national des sauveteurs inc. et du ministère de l'Éducation du gouvernement du Québec, pour la mise en œuvre du projet, soit d'offrir la gratuité des formations menant au brevet de sauveteur national et de moniteur aquatique, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 2- d'augmenter la base budgétaire de l'arrondissement conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1256581003

CE25 1838

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors cour pour la somme de 450 000 \$, en capital, intérêts et frais, d'une action intentée par Société d'assurance Beneva inc. et L'Unique assurances générales inc. contre la Ville de Montréal pour des dommages matériels;
- 2- d'autoriser le Service des finances et de l'évaluation foncière à émettre et à transmettre à M^e Charlotte Richer Lebeuf du Service des affaires juridiques - division Responsabilité, les chèques suivants :
 - 180 000 \$ à l'ordre de *L'Unique assurances générales inc.*
 - 270 000 \$ à l'ordre de *Société d'assurance Beneva inc.*
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1256250002

CE25 1839

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors cour au montant de 439 855,81 \$, en capital, intérêts, pénalités et frais, pour la poursuite intentée par 9261-1417 Québec inc. contre la Ville de Montréal en jugement déclaratoire et en annulation d'un droit de mutation;
- 2- d'autoriser le chef de la Division droit fiscal, évaluation et transactions financières, du Service des affaires juridiques à signer le document de transaction et quittance, ainsi que tous les documents permettant de donner effet au règlement hors cour;
- 3- d'émettre un chèque au montant de 439 855,81 \$ libellé au nom de 9261-1417 Québec inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1255677001

CE25 1840

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense estimée à 125 \$ relative à la participation de M. Pierre Lessard-Blais, conseiller associé à l'itinérance au comité exécutif, à la conférence « L'itinérance, le logement et la loi », qui se tiendra à Montréal, le 27 octobre 2025;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1256920003

CE25 1841

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser l'organisme Espace ESC ltée, enregistré au numéro 1178990068, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 26 octobre 2025 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise;
- 2- d'autoriser l'organisme Stéréo Bar, enregistré au numéro 1161111910, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, les 31 octobre et 1^{er} novembre 2025 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise;
- 3- d'autoriser l'organisme SAT Société des arts technologiques, enregistré au numéro 1140728099, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 1^{er} novembre 2025 et jusqu'à 5 h, le 2 novembre 2025 dans le cadre des événements culturels qu'il organise;

- 4- d'autoriser l'organisme Salon Daomé, enregistré au numéro 1164208085, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 1^{er} novembre 2025 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise;
- 5- d'autoriser l'organisme Le Système, enregistré au numéro 1176813765, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 4 h, le 9 et le 16 novembre 2025 et jusqu'à 5 h, le 30 novembre 2025 dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 6- d'autoriser l'organisme Le Livart, enregistré au numéro 1171452106, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 5 h, le 15 novembre 2025 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise;
- 7- d'autoriser l'organisme Son hors, enregistré au numéro 1170198973, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 7 h, le 23 novembre 2025 dans le cadre de l'événement qu'il organise aux Entrepôts Dominion;
- 8- d'autoriser l'organisme Quai des Brumes, enregistré au numéro 1143546266, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 5 h, le 4 janvier 2026 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1258994020

CE25 1842

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 16 du Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013), l'ordonnance numéro 57, jointe au dossier décisionnel, afin de désigner le secteur « Mont-Royal - Saint-Urbain » aux fins de l'application du règlement à partir du 23 octobre 2025, pour la période des travaux allant du 20 mai 2025 au 26 août 2026;
- 2- d'édicter, en vertu de l'article 16 du Règlement établissant le programme subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013), l'ordonnance numéro 58, jointe au dossier décisionnel, afin de désigner le secteur « Barré – Notre-Dame » aux fins de l'application du règlement à partir du 23 octobre 2025, pour la période des travaux allant du 18 août 2025 au 30 avril 2027.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1255581010

CE25 1843

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043), l'ordonnance numéro 121, jointe au dossier décisionnel, afin de désigner le secteur « Mont-Royal - Saint-Urbain » aux fins de l'application du règlement à partir du 23 octobre 2025, pour la période des travaux allant du 20 mai 2025 au 26 août 2026;

- 2- d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043), l'ordonnance numéro 122, jointe au dossier décisionnel, afin de désigner le secteur « Barré – Notre-Dame » aux fins de l'application du règlement à partir du 23 octobre 2025, pour la période des travaux allant du 18 août 2025 au 30 avril 2027.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1255581009

CE25 1844

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal des Règlements RCM-60F-4 et RCM-60A-21, adoptés respectivement le 14 juillet et le 25 août 2025 par le conseil municipal de la Cité de Dorval;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à leur égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Cité de Dorval.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1250136010

CE25 1845

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement de zonage (1110), du Règlement relatif à la construction, l'occupation et l'entretien des bâtiments (1112) et du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1113), adoptés le 17 juin 2025 par le conseil municipal de la Ville de Baie-D'Urfé;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à leur égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Baie-D'Urfé.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1258845015

CE25 1846

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du plan d'urbanisme (1108), du Règlement sur l'administration des Règlements d'urbanisme et sur l'émission des permis et certificats (1109), du Règlement de lotissement (1111), du Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (1114) et du Règlement relatif à la démolition d'immeubles (1116), adoptés le 17 juin 2025 par le conseil municipal de la Ville de Baie-D'Urfé;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à leur égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Baie-D'Urfé.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1258845012

Levée de la séance à 9 h 10.

70.001

Les résolutions CE25 1823 à CE25 1846 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Émilie Thuillier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville